

NOTE D'INFORMATION

FEUX DE FORETS,

Annonces du Président de la République : pour la CFDT, le verre est à moitié plein !

À Paris
9 novembre 2022

Après les annonces du Président de la République à la suite des feux de forêts exceptionnels de cet été (achat de canadairs, doublement des colonnes FDF, création d'une nouvelle UISC, revalorisation des indemnités de SPV), Madame Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, recevait les OS place Beauvau afin de faire le point.

Pour la CFDT, **le verre est à moitié plein.**

Les annonces sont positives mais le compte n'y est pas encore. La CFDT a rappelé à la ministre que les SIS assument la « délégation de service régalién » qui s'opère lors de catastrophes importantes, les feux de forêts étant un exemple.

Les SIS doivent participer à l'effort d'entre-aide en remplaçant les moyens de sécurité civile devenus fortement diminués. Cependant, si les colonnes de renforts sont doublées, où les SIS trouveront-ils le personnel ? En participant à l'entraide, les SIS diminuent leurs potentiels opérationnels au sein même de leur territoire. L'utilisation des SPV et des doubles statuts a toutes ses limites. Quand aux SPP, ils ne sont pas sollicités à cause des conséquences sur leur temps de présence au sein de leur SIS.

Par ailleurs, la CFDT a alerté la ministre sur les risques relatifs à la santé et la sécurité des SP lors de ces missions. Plus de 800 SP ont été intoxiqués et de nombreux CCF ont pris feu à cause de l'inefficacité de l'auto-protection alors qu'elle était en fonctionnement.

Enfin, la ministre a annoncé qu'un groupe de travail sur la filière SPP allait être engagé en s'interrogeant sur l'attractivité du métier de pompier professionnel.

CONTACT

Tél : 06 38 78 01 86
bouviers@interco.cfdt.fr

Sébastien Bouvier
Secrétaire fédéral
en charge de SDIS

La CFDT recommande :

- **Un financement supérieur** de l'Etat pour aider les SIS à faire des recrutements de SPP,
- **L'utilisation de la taxe de séjour** pour un pourcentage de financement des SIS,
- La modification du décret sur le temps de travail des SPP pour leur permettre de participer aux renforts nationaux,
- **Le développement rapide de la nouvelle cagoule** pour assurer la protection des SP,
- **Une harmonisation des moyens CCF** par des achats collectifs,
- **Des tests de calibrage** de l'auto-protection,
- **La protection des SP** face au risque lié au monoxyde de carbone,
- **Des effectifs humains** dimensionnés respectant les règles de la directive européenne sur le temps de travail (les cas extrêmes existent, il est temps de les réglementer),
- **Une mission d'enquête parlementaire** sur les feux de forêts afin d'évaluer la capacité des SDIS et de l'état à répondre aux attentes de demain.
- **La revalorisation des grilles indiciaires** pour rendre les métiers de la FPT attractifs,
- **La reconnaissance de la filière pompier** pour pouvoir bénéficier du Ségur, les SP effectuant 80% d'interventions pour du secours d'urgence.

La CFDT s'engagera auprès de tous les acteurs pour faire entendre ses propositions.